

A l'occasion de ma nomination par les administrateurs, j'ai déclaré vouloir inscrire mon action dans la continuité de celle du précédent bureau et notamment celle de son Président, Daniel Duyck, compte tenu de la remarquable tâche accomplie tout particulièrement avec la mise en place de l'utilisation d'outils informatiques modernes avec la messagerie électronique, à ce jour 80% de nos adhérents l'utilisent, et la synthèse régionale de l'actualité forestière avec les LSV « Le Saviez-vous ».

Daniel Duyck, maintenant notre Président d'honneur, continue à élaborer les LSV (Le Saviez-Vous, 12 parutions pour l'exercice écoulé que vous pouvez consulter dans le site de FRANSYLVA) en restant très disponible à nos côtés ; nous le remercions.

Le nouveau bureau qui m'accompagne, se compose de Philippe Bocquet Vice-Président Manche, Guillaume de Mézerac Vice-Président Calvados, Claude de Sanderval notre Trésorier et Marie Paule Lecerf qui assure le secrétariat général, je tiens à les remercier pour leur implication qui, souvent, va bien au-delà d'un engagement associatif. Notre secrétariat est toujours bien assuré par Christine Henry qui vous adresse régulièrement nos publications et informations LSV et FRANSYLVA, celles-ci s'inscrivent aussi dans une approche concrète des sujets que nous voulons aborder.

Ainsi en complément des 12 LSV, des documents de référence ont été publiés :

- **La forêt et l'urbanisme.**

Une fiche développée par le syndicat de l'Auvergne que nous avons adaptée à nos deux départements pour vous apporter des éléments lors des discussions avec vos municipalités à l'occasion de l'élaboration des PLU où systématiquement les bois se retrouvent classés au moins en EBC voire en paysage remarquable ! Ce sujet concernant l'environnement, maintenant systématiquement à l'ordre du jour, des forêts sont classées en protection NATURA 2000 ou font l'objet d'un classement en zone de préemption sans que le propriétaire soit informé !

Cependant si ces classements sont préoccupants, ils ont parfois aussi des effets bénéfiques pour les propriétaires, c'est à chacun d'y réfléchir !

- **Un passeport pour la forêt**, que nous vous avons distribué aujourd'hui, un format de poche qui vous fournit les informations utiles à connaître pour un propriétaire forestier. Cf page 3 son sommaire.
- **Un rapport sur le prix des ventes des bois par les experts forestiers.**
- **Un rapport sur la situation sanitaire observé dans nos forêts.**
- **Une nouvelle fiche d'adhésion auto-explicative des raisons d'adhérer au syndicat :**

Sur votre Smartphone, votre tablette, votre PC tapez « Google » puis sfp14-50, puis deuxième item : comment adhérer ? FRANSYLVA, faire défiler vers le bas : à télécharger :

Bulletin d'adhésion : il s'affiche. Vous pouvez le télécharger et l'envoyer par mail ou l'imprimer et inscrire votre interlocuteur quelle que soit la surface de sa forêt ! Il rédige un chèque et vous nous l'envoie. Nous voulons des adhérents. C'est facile, instantané, direct.

QUE DIT CE BULLETIN :

Les raisons d'adhérer : En cotisant

1-Vous êtes assuré en responsabilité civile et vous êtes sensibilisés sur l'assurance dommage tempête incendie. Le dérèglement climatique est maintenant une certitude !

2- Vous avez une porte d'accès au partage des expériences des autres forestiers dans de nombreux domaines. Adresse mail « sfp14-50@orange.fr » Nous sommes à votre écoute.

3- Vous recevez nos publications nationales et régionales par mail et 2 fois par an avec notre « FLASH ». Mais, n'hésitez pas à cotiser un peu plus avec l'abonnement à « **Forêt de France** » vous retrouverez l'actualité forestière qui aide notre Fédération qui en a besoin.

4-Vous participez et êtes informés ! (A titre individuel vous n'êtes pas connus par l'administration sauf fiscalement !), en effet nous vous représentons par notre présence statutaire dans les commissions concernant l'urbanisme « CDPENAF », la chasse « CDCFS », le « CRPF », au niveau de la région et de la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt) avec notre appartenance à la « CRFB » (Commission Régionale Forêt Bois) à « Profession bois » qui regroupe l'ensemble des intervenants dans la filière bois.

Parlez-en autour de vous, soyez militant ; Sur 32500 propriétaires en calvados-manche d'espaces forestiers (source PPRDF BN) nous sommes 350 à adhérer ! Pour notre crédibilité auprès des autorités constituées plus nous serons nombreux mieux cela sera !

Quels sont les sujets d'actualité sur lesquels nous sommes investis ?

- **Le Plan Régional Forêt Bois** (PRFB). Il s'agit d'un document stratégique concernant les objectifs de gestion de la forêt privée pour les cinq prochaines années.

C'est une déclinaison régionale du Plan National Forêt Bois, qui précise le contexte sylvicole, économique, environnemental et cynégétique dans lequel se situe la forêt privée normande.

Il fixe les volumes prévisibles de production de bois, BO (bois d'œuvre), BI (bois d'industrie) et BE (bois énergie).

Il est conjointement élaboré sous la responsabilité de l'Etat (la DRAAF) et la Région qui interviennent dans le cadre d'une Commission Régionale Forêt Bois (CRFB) où notre représentant actif statutaire est Daniel Duyck.

Ce document fait l'objet dans son élaboration d'un processus complet de consultation de l'ensemble de la filière bois. Il fixera les objectifs de production de bois en Normandie.

Notre action en cours consiste à persuader les autorités d'aller vers une politique de prévention plutôt qu'une politique de répression ou d'une obligation de moyens plutôt que de résultats vis-à-vis des forestiers privés, notamment lors des visites de contrôle de suivi des plans de gestion.

- **Le contrat d'objectifs Forêt-Bois 2018-2020**

Signature du 29 mars 2018 sous l'impulsion de la Région Normande. Une animation territoriale pour le regroupement et la dynamisation de la gestion en forêt privée. Ce contrat a pour objectif d'assurer un renouvellement suffisant des peuplements, d'anticiper les effets du réchauffement climatique et d'alimenter la filière bois régionale de transformation ou de valorisation énergétique. Ce programme vise essentiellement les forêts hors PSG.

- **Les appels à projet et la politique régionale de la forêt normande.**

La Région Normande a présenté sa politique forestière « Bois&Forêt - Nouvelle politique régionale- » par l'intermédiaire de son Président Monsieur Hervé Morin.

Cette politique nous a été confirmée et il nous a été assuré que pendant la durée de la mandature les crédits prévus pour la forêt resteraient affectés à la forêt.

Des financements disponibles sont en cours sur les appels à projet voiries et peuplements à faible valeur économique (40% du coût de la plantation sous certaines conditions)

Sont en attente la publication des fiches conseil proposées par les gestionnaire et experts forestiers. (80% de la prestation de conseil).

Notre position est très clairement en faveur de ces dispositifs nécessaires à une conduite sylvicole plus large et plus dynamique en forêt privée.

- **La volonté de la SAFER d'intervenir dans la transaction des espaces forestiers.**

Dans un courrier adresser aux présidents des syndicats normands la direction de la SAFER nous fait part de son intention de s'impliquer dans le domaine du foncier forestier. Compte tenu du morcellement forestier qui s'installe inéluctablement à chaque génération nous nous devons de présenter une écoute et une réflexion sur cette déclaration stratégique de la SAFER

Nous vous tiendrons au courant de notre position et la ferons savoir aux élus.

- **La question agro-sylvo-cynégétique.**

Compte tenu des dégâts tant agricoles que forestiers le sujet est important. L'Etat s'implique dans un rapport du 28 mars 2019 de JN. Cardoux et A. PEREA qui dresse un état des lieux de la situation cynégétique en France. La Région en fait un chapitre dans le PRFB. C'est un sujet conflictuel entre les acteurs présents sur le terrain : exploitants agricoles et forestiers non-chasseurs, les chasseurs, les opposants à la chasse et les protecteurs de la biodiversité ! Une situation conflictuelle ne règlera rien !

Un exemple à ce jour : le « guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier (proposé par le CNPF région Bretagne, la Fédération départementale des chasseurs des côtes d'Armor et l'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) Bretagne) repose sur la concertation des parties pour un projet commun et part de l'observation des dégâts sur la régénération pour fixer des plans de chasse adaptés. C'est un véritable document référence pour ceux qui souhaitent la mise en place d'une gestion concrète.

Compte tenu de la nouvelle loi en préparation, notre Directeur national de FRANSYLVA nous demande de nous impliquer dans les élections locales pour faire entendre la voix des forestiers dans la gestion cynégétique dont la responsabilité incombera davantage aux FDC. Une base de données des dégâts va être implantées au niveau FRANSYLVA national pour recenser leur géolocalisation et leur nature.

Par exemple pour être plus largement informé, nous vous conseillons de regarder le film de Loïc SAVOURE « Chevreuils du Bois Landry – Les secrets d'une réussite ». Sur Google « Chevreuils du bois Landry »

L'Assemblée Générale des chasseurs du calvados s'est tenue le 6 avril et nous avons appris que des élections se tiendraient rapidement pour élire un nouveau Conseil d'Administration. Compte tenu des recommandations de FRANSYLVA et de notre volonté locale nous sommes entrain de prendre de nombreuses initiatives pour contacter ceux parmi nous qui sont « Détenteurs de Droit de chasse » et leur demander de faire aux représentants du SFP14-50 une délégation de pouvoir pour leurs voix « hectare » et personnelle de chasseur.

- **La prise de conscience des bienfaits de la forêt sur le plan environnemental par le public.**

Le rôle de la forêt en matière environnementale de lutte contre le réchauffement climatique, de purification de l'air et de l'eau est de plus en plus intégré par le grand public qui s'approprie chaque jour davantage un droit de regard sur la forêt à l'exemple du best-seller « la vie secrète des arbres » et du film « le temps des forêts ».

A la suite d'opération de gestion forestière notamment des coupes rases de peuplements pauvres les plaintes sont de plus en plus nombreuses. Nous ne pouvons les ignorer, c'est pour cette raison que le syndicat FRANSYLVA demande aux organisations syndicales locales de communiquer pour expliquer la gestion forestière et le bon état de la forêt française et européenne.

C'est l'objectif de nos communications « presse » notamment par exemple à l'occasion de la journée internationale de la forêt.

- **Enfin le soutien du syndicat pour les actions des associations de formation forestière avec le FOGEFOR et le CETEF.**

Le FOGEFOR c'est la possibilité de former les futurs forestiers. La session 2018/2019 fait salle comble nous serons vigilant à assurer son avenir.

Le CETEF, association qui regroupe des forestiers privés pour échanger des expériences et s'impliquer dans des projets de progrès, a notamment participé aux actions suivantes :

Intellectuellement et financièrement au développement des logiciels de gestions forestières cartographiques SYLVAMAP sur ordinateurs, PC portables, tablettes et smartphone en version baladeuse géolocalisables ; Une nouvelle version récemment disponible de ce logiciel permet à votre gestionnaire d'établir votre nouveau PSG en redéfinissant votre nouvelle cartographie du parcellaire forestier.

Une réflexion de Daniel Duyck : « Le douglas, pourquoi, comment » sur la conduite du patrimoine forestier du groupement forestier de l'Abbaye. Cette étude démontre la meilleure rentabilité pour un peuplement de qualité âgé de 86 ans et avec un élagage à 12 mètres.

Une action de conservation de graines de douglas récoltées sur un verger classé dans l'Orne.

Nous allons continuer et nous serons présents et vigilant sur tous les sujets qui touchent à la propriété forestière.

Parce que les profils des propriétaires forestiers sont différents : tailles des forêts, gouvernance des propriétés, vision de la forêt, l'enjeu du syndicat est aujourd'hui de nous rassembler pour être plus nombreux et donc d'avoir une action plus efficace pour exprimer, notamment, nos singularités !

Parce que, comme vous l'avez constaté, la réalité forestière se densifie et nous avons à agir dans plusieurs directions pour y faire face :

Ainsi une structure 14-50 doit toujours plus s'adapter. Aussi nous passerons en AGE juste après notre AGO pour adopter des nouveaux statuts et un règlement intérieur : afin d'une part d'intégrer de nouveaux administrateurs pour prendre en charge les sujets importants pour les propriétaires et d'autre part, de continuer à bénéficier de l'expérience des anciens. Par ailleurs pour mieux appartenir à l'organisation régionale et nationale nous proposons de changer notre nom en devenant :

FRANSYLVA forestiers privés 14-50.

